

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean-Jhuken Reeners, capitaine de navire au long cours à Anvers.

(Voir le N° 193 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire, qui est né à Carolinensyhl (Hanovre), le 16 octobre 1805, demande, par sa requête en date du 26 mars 1845, la naturalisation ordinaire. Depuis 1833 il demeure en Belgique, où il a épousé une belge, le 16 décembre 1835.

A l'âge de 15 ans seulement, le Sieur Reeners fit comme mousse le voyage d'Amsterdam à Saint-Petersbourg; son état de service constate qu'il navigue du port d'Anvers depuis le 30 décembre 1833, et qu'il a fait dix voyages en qualité de second, et vingt-quatre autres comme capitaine commandant.

D'après tous les renseignements obtenus, c'est un marin instruit et expérimenté; il jouit de l'estime et de la confiance des armateurs, et il a tenu constamment une conduite irréprochable.

Les autorités consultées estiment que sa demande doit être favorablement accueillie.

D'après l'article 8 de la loi du 21 juillet 1844, l'exemption du droit d'enregistrement doit être accordée aux individus qui possèdent la qualité dont le Sieur Reeners est revêtu, pourvu qu'ils obtiennent l'indigénat avant le 21 juillet 1847.

Dans sa séance du 16 mars 1847, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 51 suffrages contre 3.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.